

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : LPJ153522, N°50432
Nom du support : Le Petit Journal - Gers
Département : 32
Date de parution : 06/10/2023
Objet : Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 26 Septembre 2023

SARL ARC EN CIEL
" LE PETIT JOURNAL "
1300 Avenue d'Ardus BP 386
82003 MONTAUBAN CEDEX
Tél: 05 63 20 80 00 Fax 05 63 20 80 01
n°c. 344 572 300 00046

Bon pour accord



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA LOMAGNE GERMOISE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**MODIFICATION DU ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT**
Communes de BERRAC
ET MAS D'AUVIGNON

**DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023 AU
DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2023
INCLUS**

Par arrêté du 26/09/23, le président a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification du zonage d'assainissement.

M. Michel HIGOA a été désigné comme commissaire enquêteur, et M. Gilles CONTESSI, suppléant, pour mener l'enquête publique.

L'enquête se déroulera dans les Mairies de ces 2 communes et au siège de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise (CCLG) aux jours et heures habituels d'ouverture de chaque collectivité.

Le commissaire enquêteur recevra les observations écrites et orales comme indiqué ci-après :

- à la mairie de Berrac, place de Levant (centre bourg) Berrac (32480) :
- lundi 23 octobre 2023 de 13h30 à 16h30
- vendredi 17 novembre 2023 de 09h00 à 12h00
- à la mairie de Mas d'Auvignon, au village à Mas d'Auvignon (32700)
- mercredi 25 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- lundi 20 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
- au siège de la CCLG 8 avenue Pierre de Coubertin à Fleurance (32500)
- samedi 04 novembre 2023 de 09h00 à 12h00
- jeudi 23 novembre 2023 de 14h à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier et en version dématérialisée, sur le site internet de la CCLG : www.lomagne-gersoise.com/Enquete-Publique-Zonage pourront être consultés par le public.

Les observations et propositions sur le projet pourront être, avant la clôture de l'enquête :

- consignées sur le registre de l'enquête déposé dans chaque mairie et au siège de la CCLG
- adressées par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, CCLG, 8 avenue Pierre de Coubertin 32500 Fleurance.
- adressées par courriel à l'adresse: HYPERLINK "mailto:enquete-zonage@lomagne-gersoise.com" enquete-zonage@lomagne-gersoise.com

À l'expiration du délai d'enquête, dans un délai de 30 jours, le commissaire enquêteur remet au président de la CCLG son rapport et ses conclusions qui seront déposés, pendant un an, sur le site internet de la CCLG : <http://www.lomagne-gersoise.com>, ainsi que les registres et pièces annexées.

Toute personne pourra en obtenir communication dans les conditions prévues par le Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA - loi n°78-753 du 17/07/78 modifiée).

LE PETIT JOURNAL SARL ARC EN CIEL s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.

